

DECISION MUNICIPALE

ED/MR/ N°2023/21

**OBJET : CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LES TANNERIES  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC CENTRE  
AU TITRE DU PROGRAMME DE NUMÉRISATION ET DE VALORISATION DES  
CONTENUS CULTURELS – ANNÉE 2023/2024**

Le Maire de la Commune d'AMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23 relatifs aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

VU la délibération n° 19 du 27 Mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal d'Amilly a délégué au Maire pour la durée du mandat, une partie de ses attributions, notamment «*Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ; étant précisé que cette délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable et des subventions sollicitées*»,

**ARTICLE 1** : DECIDE de solliciter auprès de la DRAC Centre, l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 €, au titre du programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels, selon le plan de financement prévisionnel 2023/2024, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 61 086 € TTC comme suit :

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	10 000 €	Subv° DRAC	20 000 €
Rémunération intermédiaires et honoraires	23 300 €	Autofinancement ville	41 086 €
Déplacements, missions	450 €		
Autres charges de gestion courante	27 336 €		
<b>Total</b>	<b>61 086 €</b>	<b>Total</b>	<b>61 086 €</b>

**ARTICLE 2** : DIT que les dépenses et recettes en résultant sont imputées au budget de la Ville.

**ARTICLE 3** : AJOUTE que la présente décision :

- sera inscrite au registre des délibérations et décisions municipales
- peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.



Fait à Amilly, le 27 juin 2023  
Le Maire,  
Par délégation du Conseil Municipal

Gérard DUPATY

**Pour Extrait Conforme,  
Pour le Maire et par délégation  
Le fonctionnaire titulaire  
DUMONT Nadine**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20230627-DEC2023021-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Publication : 04/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation